RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Arrêté du maire

Pôle technique et opérationnel - N° ST21_152

Bouygues Énergies et Services
Rue Maurice Ravel / rue Jean-Baptiste Clément / rue de Grailly - Secteur : OUEST
22/03/2021

Le maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article L.2212-1 à 2213-6 du Code général des Collectivités Territoriales.
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.
Considérant que l'entreprise Bouygues Energies et Services va effectuer des travaux de relanternage des éclairages publics sur les rues Maurice Ravel, Jean-Baptiste Clément et de Grailly à Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 22/03/2021.
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation aux abords des travaux.

Arrête

Article 1 : En raison des travaux de relanternage des éclairages publics sur les rues Maurice Ravel, Jean-Baptiste Clément et de Grailly à Saint-Médard-en-Jalles, les trottoirs seront occupés et les stationnements seront interdits au droit des travaux. Ces chantiers se dérouleront dans la période comprise entre le 22/03/2021 et le 21/04/2021.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords des opérations.

Article 3 : **L'entreprise Bouygues Energies et Services, chargée des opérations, mettra en place la signalisation réglementaire afférente aux articles 1 et 2.**

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé :
d'en adresser ampliation à : L'entreprise Bouygues Energies et Services ; Pompiers de Saint-Médard-en-Jalles ; Service Police Municipale et Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles ;
de faire exécuter le présent arrêté, par les personnes sus-visées, chacune en ce qui les concerne.

Article 5 : Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe qu'elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois compter de sa notification, de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
Certifié exécutoire par le maire compte tenu :
- de l'affichage au public le 15/03/2021
- de la publication au recueil des actes administratifs de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles le 15/03/2021

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 08 mars 2021

Claude Toussaume
Adjoint au maire délégué Valorisation et entretien des équipements et services techniques

MAIRIE DE ST MEDARD EN JALLES (Gironde)